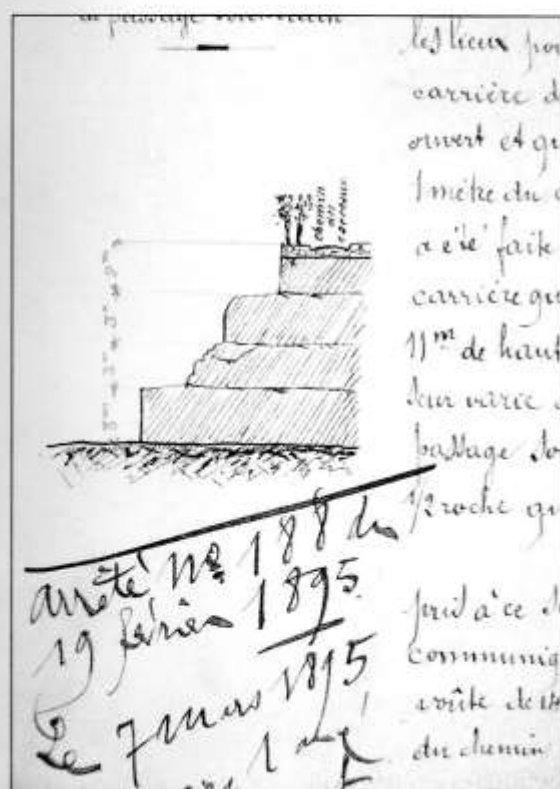


Claude Bonpain, marchand de vins à Paris, est reconnu coupable de contravention aux « lois et règlements pour l'exploitation des carrières », pour avoir continué l'exploitation d'une carrière, à Nesles-la-Vallée, sans en avoir fait la déclaration au maire. Il est condamné à 100 francs d'amende. Qu'est devenue la veuve Vallier ?



Le 28 décembre 1895, le conseil municipal autorise M. Mérelle à créer un passage souterrain sous le chemin des Carreaux, pour faciliter l'exploitation de sa carrière.

Il semble que l'Ingénieur des mines, non informé par le conseil municipal, fasse des réserves.



LES CARRIÈRES DE VALMONDOIS

À partir de 1845 Fouillière exploite à ciel ouvert une carrière de pierre à bâtir, dite la carrière de Valmondois, située sur le territoire des communes de Valmondois et d'Auvers.

Des carrières depuis longtemps abandonnées.

En 1861, au lieu-dit Montalet, se trouvent huit carrières de pierre à bâtir : cinq, à ciel ouvert, appartiennent à Alexandre Boucher et à Claude, Louis et François-Nicolas Bernay. Trois, souterraines, sont propriété de Nicolas Frémont, François-Amédée Boucher et Jean Louis Bernay. Toutes sont abandonnées.

Le Conseil Municipal demande au préfet, le 12 novembre 1884, la fermeture de carrières souterraines depuis longtemps abandonnées sur le territoire de Valmondois, et notamment sur la côte d'Orgivaux. Les dites carrières servent d'asile à de nombreux nomades qui s'y installent surtout pour passer la saison rigoureuse, « ne vivant que de vols et de mendicité ». De nombreuses plaintes contre ces personnes sont déposées à la mairie.

Un rapport de l'ingénieur des mines du 10 avril 1895 nous renseigne sur les quatre carrières de la Côte d'Orgivaux dont ni l'ouverture ni l'abandon n'ont jamais été déclarés.

La première, située au lieu-dit *Le-Bout-d'en-Bas*, est composée d'une rue unique de 20 m de long, 3 m de large et 3 m de hauteur et appartient à Renault de Méry. La seconde, au lieu-dit *Le-Carroge*, est formée d'une galerie d'une longueur de 30 m sur 3 m de largeur et 4 m de hauteur. Son propriétaire, Louis Gustave Bonneau, est comptable à Bois-Colombes. La troisième à Orgivaux, consiste en une chambre de 6 m de long et 4 m de large, avec une entrée d'1,50 m de largeur. Elle appartient à Antoine Bernay, de Valmondois. La quatrième, qui touche à la précédente, est formée d'une chambre de 10 m sur 5 m et une entrée de 2,50 m. Le propriétaire est M. de Montgeon¹¹ à Valmondois. Ni l'ouverture, ni l'abandon de ces carrières, qui ne sont plus exploitées depuis très longtemps, n'ont été déclarés.

11.- La famille de Montgeon ancien propriétaire du château de Valmondois,